

Envoyé en préfecture le 25/07/2013

Reçu en préfecture le 25/07/2013

Affiché le

SLOW

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de St JEAN-DE-BOURNAY**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2013-37**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil treize,

Le 15 juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 7 juillet 2013

Objet : Choix de l'entreprise pour les travaux de busage du fossé de l'Impasse du Loup

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE

EXCUSES : Françoise GOYET, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA,

Sébastien GUILLAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis reçus pour la réalisation des travaux de busage du fossé de l'impasse du Loup.

Il souhaite que le conseil retienne l'une des entreprises.

Le Conseil Municipal après avoir étudié les documents en avoir délibéré :

CHOISIT, à l'unanimité, l'entreprise CUMIN TP, entreprise la mieux disante, pour la réalisation des travaux de busage du fossé de l'impasse du Loup,

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y reportant

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le : 15 juillet 2013